

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

<u>OBJET</u>: 2023-057 : Vente d'un bien immobilier 327 Montée de la Source

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que l'immeuble sis 327 Montée de la Source à Perreux considéré comme bien vacant, parcelles cadastrées section B n°606 d'une superficie de 323.75 m² et B n°602 d'une superficie de 94 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bien immobilier situé 327 Montée de la Source sur la commune de Perreux a fait l'objet d'une proposition d'acquisition auprès des services de la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS 19

PRESENTS 18

VOTANTS 19

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 9 DEC. 2023

Codification: 3.2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

2 6 DEC. 2023 et publication du

2 6 DEC. 2023

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20231218-2023-057-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023 Publication : 26/12/2023 Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé communal,

Considérant l'offre reçue en mairie de la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur Sylvain ROUVIDAN au prix de 120 000 € net vendeur.

Considérant la valeur vénale du bien 327 Montée de la Source à hauteur de 193 000 € (cent quatre-vingt-treize mille euros) établie par le service des domaines en date du 18 décembre 20323.

Considérant que l'estimation des domaines n'est pas en concordance au prix du marché local. La mise en vente et l'estimation de l'agence immobilière Côté Transaction montrent que le prix de vente proposé correspondant au marché local.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13 septembre 2018, le conseil Municipal a décidé d'acquérir ce tènement immobilier (délibération n°2018-052) au prix de 95 000 €.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la vente cet immeuble situé 327 Montée de la Source, cadastré section B n°602 et 606 à la SARL Ymo Shalito. La vente de ce bien est soumise à un cahier des charges précis que l'acquéreur devra respecter.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 2 abstentions (Madame Patricia PERRET et Monsieur Patrick PORNET):

- **D'approuver** la vente du bien sis 327 Montée de la Source portant désignation cadastrale B 602 et 602 à la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur ROUVIDAN Sylvain au prix de 120 000 €.
- De préciser que l'acquéreur devra respecter le cahier des charges.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance Patricia PERRET

Le Maire, Jean-Yves-BOIRE

Page 2 sur 2